



Attestation de partenariat

Employeur	Nom et lieu		
Personne assurée	Nom	Prénom	N° AVS (onze chiffres)
Partenaire	Nom	Prénom	N° AVS/date de naissance
Ménage	Ménage au domicile commun à partir du : _____		
	Rue, NPA, localité		
Attestation	La personne assurée atteste que - les deux partenaires ne sont pas mariés et n'ont pas de lien de parenté; <u>et</u> - ont eu un domicile commun ininterrompu au cours des cinq dernières années.		
Remarques	<p>Clause bénéficiaire partenaire La personne assurée prend acte qu'en cas de décès, son partenaire ou sa partenaire est bénéficiaire conformément à l'ordre général réglementaire. Ce qui présuppose l'existence au moment du décès d'un ménage commun fondant un droit entre deux partenaires conformément au règlement (voir ci-après).</p> <p>Partenariat fondant un droit entre les deux partenaires Le droit à la rente de survivant pour le partenaire selon le plan de prévoyance subsiste si, avant le décès de la personne assurée, les deux partenaires ne sont pas mariés et n'ont pas de lien de parenté et au moment du décès de la personne assurée :</p> <p>-ils ont vécu de manière ininterrompue dans une résidence commune pendant les cinq dernières années précédant le décès de l'assuré.</p> <p>Si la personne assurée est divorcée, la date du divorce définitif de la personne assurée est considérée comme la première date de début du partenariat de vie.</p> <hr/> <p>Les partenaires soussignés ont pris acte que les conditions requises pour un ménage commun fondant un droit entre deux partenaires doivent être remplies en cas de prestations et qu'elles seront vérifiées en conséquence.</p> <hr/> <p>Les personnes soussignées confirment l'existence d'un partenariat de vie</p> <p>Lieu et date Signature du/de la partenaire Signature de la personne assurée</p>		
